

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 67 (1979)

**Heft:** [6]

**Artikel:** Nouvelles de l'Alliance

**Autor:** Weid, Bernadette von der

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275597>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Nouvelles de l'Alliance



**78<sup>e</sup> Assemblée de délégués à l'Alliance de Sociétés féminines suisses Neuchâtel les 4 et 5 mai 1979**

### Une nouvelle présidente

*La nouvelle présidente de l'ASF:  
Evelina Vogelbacher-Stampa*

La Grande-Bretagne a un premier ministre, Mme Marguerite Thatcher. La Suisse vient d'élire par la voix de l'ASF une toute nouvelle présidente, Mme Evelina Vogelbacher-Stampa, bernoise des Grisons, qui remplacera désormais Mme J. Berenstein-Wavre à la tête de cette Alliance qui groupe par ses 200 sociétés affiliées plus de 300 000 membres helvétiques. Souhaitons mille prospérités à Mme Vogelbacher qui aura bien besoin de nos vœux pour améliorer la condition féminine en Suisse (sans allusion à la dernière landsgemeinde appenzeloise).

### Assemblée générale

Il serait vain de tenter un compte-rendu intégral d'un ordre du jour chargé. Disons tout de même qu'après une bienvenue souhaitée par Mme Denyse Ramseyer-de Montmollin, présidente du Centre de Liaison de sociétés féminines de Neuchâtel, on vota l'élection de 5 nouveaux membres du comité :

- Mme Lotte Allemann-Schneeberger de Herrliberg (ZH)
- Mme Christiane Brunner-Closset, de Berne,
- Mme Kunigund Christ de Bâle,
- Mme Sonia Daeniker-Pfister de Zollikon (ZH)
- Mme Ria Wiggenhauser-Baumann de Ossingen (ZH)

Nous ne reviendrons pas sur la lecture du Rapport annuel de Mme Berenstein-Wavre auquel il a été fait allusion dans un numéro précédent, mais nous aimerions évoquer certains points importants discutés en assemblée. Celle-ci a accepté une résolution ainsi libellée :

*L'ASF demande instamment à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et aux organisations privées telles que HELVETAS, SWISSAID, CARITAS, HEKS et autres :*

1. de prendre chaque fois en considération les intérêts de la population féminine du pays intéressé,
2. de chercher la collaboration avec les organisations féminines du pays en question dans le but d'éviter qu'un projet de développement n'influence négativement la situation économique et sociale des femmes,
3. d'augmenter si possible le nombre des femmes participant à leurs travaux, au niveau de l'étude des projets, au niveau de la décision et sur le terrain.

L'ASF estime en effet que trop souvent les projets d'aide au développement agricole ou industriel ne favorisent pas le développement des femmes.

### Une grande fiesta

L'Assemblée a décidé (à une majorité des deux-tiers) de participer à l'organisation d'une journée le 7 février 1981 en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions féminines, pour fêter un anniversaire important : les dix ans de suffrage féminin en Suisse.

Enfin, une proposition pour financer une affiche commune interpartis en vue des élections aux chambres nationales favorisant la promotion des femmes a été acceptée.

Une commission permanente des mass média sera créée au sein de l'ASF pour tenter d'obtenir une représentation plus équitable des femmes dans les divers départements de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

L'Assemblée s'est amusée après ces longues heures de discussion : grâce à l'hospitalité de la ville de Neuchâtel : vin d'honneur offert par la ville dans l'admirable Hôtel du Peyrou : sur chaque marche d'escalier d'honneur un enfant très « garde suisse du Vatican » vêtu de velours rouge et vert nous offrait une sérénade de fifres et de tambours ; puis, banquet à la cité universitaire, banquet qui admirable surprise était léger et délicieux à la fois.

### Là, ce fut plus sérieux

Le samedi matin en effet, les déléguées étudiaient l'avant-projet de constitution fédérale, et en particulier les articles concernant les femmes, afin de préparer la réponse de l'ASF à la procédure de consultation.

Une table ronde réunissait les représentantes des groupes de travail qui ont étudié cet avant-projet depuis des mois, table ronde présidée par Mme Agnès Sauser-Im Obersteg.

Nous aimerions citer quelques remarques de M. O.K. Kaufmann, président de la 2<sup>e</sup> cour de Droit public du Tribunal fédéral qui commentait ces travaux :

Notre constitution date de 1874, et plus de 90 amendements ont bien modifié des dispositions caduques, mais des divergences entre la vie d'aujourd'hui et certaines règles fondamentales rendent une nouvelle codification nécessaire.

Dans le projet de constitution qui sous-entend une refonte totale mise au point par une quarantaine d'experts, il y a des points importants qui ont été modifiés, mais certaines améliorations devront encore être apportées.

### Plus que deux mois

D'ici fin juin la procédure de consultation aura en effet pris fin, et c'est en 1980 que les experts reprendront ce projet plus les initiatives des différentes associations suisses et leurs suggestions.

Le papier de travail de l'ASF note que l'Alliance approuve une révision de la Constitution comprenant plus que des modifications ou adaptations rédactionnelles. Une tactique de « petits pas » successifs lui paraît la plus adéquate. Les révisions partielles les plus nécessaires à son avis sont les suivantes :

- Institution d'une initiative législative,
- Développement de la juridiction constitutionnelles,
- Catalogue des droits fondamentaux,
- Régime financier.

D'après M. Kaufmann, il est louable que l'ASF se prononce sur tous les problèmes qui lui semblent importants, et pas seulement ceux qui concernent la condition féminine. Citons tout de même le fameux article 9 à propos de l'égalité, dans le projet :

« Les hommes et femmes sont tous égaux devant la loi »

« Nul ne doit subir un préjudice ou tirer un avantage du fait de son origine, de son sexe, de sa race, de sa langue, de son statut social non plus que de ses convictions ou opinions philosophiques ou politiques. »

« L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

L'ASF commente ainsi ces droits fondamentaux : « Nous sommes d'accord avec ce texte ainsi formulé, en insistant sur le fait que l'énumération de l'égalité n'est nullement complète. »

### Auvernier et les lacustres

En rangs pressés, les 300 et quelques déléguées se sont massées dans des bus pour Auvernier, la délicieuse petite ville des bords du lac. Apéritif, re-banquet à l'hôtel du Poisson le bien nommé, et ensuite et surtout, exposé de M. Carlos Grosjean, Conseiller aux Etats, sur l'aménagement des Rives d'Auvernier et les passionnantes découvertes archéologiques faites récemment.

B. vd Weid